



Extrait du Registre  
Des  
Délibérations

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :  
28 OCT. 2016  
Publié ou notifié  
Le : 28 OCT. 2016  
le Président,

L'an deux mille seize

Le 26 octobre à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 20 octobre 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 16

NOMBRE DE VOTANTS : 19

**Objet : Tarif d'entrée au concert « Ekout'ça » du service Point Rencontre Informations Jeunesse**

Présents : 16

AYMAT Pascale, BASTIDE Jacques, BRIDOUX-MICHEL Nadia, BRUN Jean Paul, DUMAS Alain, FAMEL Olivier, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique LOUBAT Sylvie, MANSUY Ludovic, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, SALLES-CLAVERIE Catherine.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

BORRELLY Marie Claire pouvoir à LAVAUD Véronique, COURSEAUX Mickael pouvoir à MONSEIGNE Célia, TABONE Alain pouvoir à BRIDOUX MICHEL Nadia.

Absents excusés : 4

BOURSEAU Christiane, MABILLE Christian, SAGASTI Sylvie, RAYNAL Vincent,

Absents : 4

BOBET Arnaud, DUMONT Éric, RODRIGUEZ Nathalie, GRASSIAN Frédérique

Secrétaire de séance : JEANNET Serge

Monsieur Le Vice-Président expose,

Vu la Délibération 09-2003 du 26 Février 2003, enregistrée en Sous-Préfecture de Blaye le 28 Février 2003, concernant la création d'une régie de recettes pour le PRIJ,

Considérant que le PRIJ de la CdC du Cubzaguais organise à Saint-André de Cubzac, dans la salle du Champ de Foire, un concert de musiques amplifiées le samedi 19 novembre 2016, en partenariat avec les associations locales de la commune,  
Considérant que la grille tarifaire du PRIJ n'inclut ce genre de manifestation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De modifier la grille tarifaire du service PRIJ et d'inclure un tarif d'entrée aux concerts organisés par le service PRIJ fixé à 5 € (cinq euros)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 28 OCT. 2016

Publiée le : 28 OCT. 2016

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 27 Octobre 2016.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

28 OCT. 2016

Publié ou notifié

Le : 28 OCT. 2016

le Président, A. DUMAS.

